

L'ASSURANCE-RÉCOLTE—ENTRETIENS
POSSIBLES AVEC LE MINISTRE
PROVINCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, pendant que j'ai la parole, pourrais-je répondre à une autre question?

[Français]

Monsieur l'Orateur, en réponse à la question posée hier par l'honorable député de Chapleau (M. Laprise), je désire l'informer, comme je l'ai déclaré à l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) le 22 février dernier, qu'une conférence a eu lieu le 17 février avec les représentants de toutes les provinces, pour discuter des questions relatives à l'assurance-récolte.

Lors de cette réunion, l'honorable M. Courcy et ses conseillers se sont entretenus avec nous du rapport Massicotte.

[Traduction]

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ralph Cowan (York-Humber): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question dont je lui ai donné préavis. Pourrait-il dire à la Chambre si un ou plusieurs membres du cabinet, qui ont tous juré fidélité et loyauté à Sa Majesté la Reine, assisteront demain à la réception donnée à l'ambassade de l'Irlande du Sud pour commémorer le 50^e anniversaire de la révolution irlandaise de 1916?

LA DÉFENSE NATIONALE

HAUSSE DE LA SOLDE DU PERSONNEL
DES FORCES AÉRIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Je lui ai parlé l'autre jour du traitement des pilotes du secteur de l'air de nos forces armées. Est-il en mesure aujourd'hui de dire à la Chambre pourquoi on a annoncé une hausse de leur solde à certains membres des forces aériennes?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Non, monsieur l'Orateur.

L'ARC—RESTRICTION DES SURVOLS
DE LA FRANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, puisque j'ai la parole j'aimerais répondre à mon honora-

[L'hon. M. Greene.]

ble ami qui m'a posé hier deux questions concernant la restriction relative aux survols de la France, par les avions de l'ARC. Le personnel du ministère de la Défense nationale m'apprend que la réponse à ces deux questions est négative.

LA PÊCHE

DISPOSITION CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES COMMERCIALES

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure tendant au développement des pêches commerciales au Canada, autorisant à cet égard le Ministre à entreprendre des projets fédéraux ou à participer à des projets d'initiative fédérale et provinciale et à faire les versements qu'entraînent de tels projets; prévoyant en outre l'établissement de comités consultatifs pour la réalisation des objets de la loi et la rémunération des membres de ces comités ainsi que le remboursement de leurs dépenses; décrétant de plus que tous les frais subis aux fins de ladite mesure doivent être payés sur les crédits votés à cette fin par le Parlement.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten.)

L'hon. M. Robichaud: Monsieur le président, en janvier 1964, c'est-à-dire il y a à peine un peu plus de deux ans, j'ai eu l'honneur de convoquer à Ottawa une conférence fédérale-provinciale concernant le développement de nos pêches. A l'issue de cette conférence, les représentants du gouvernement fédéral et des dix provinces avaient consenti à collaborer à l'élaboration et à l'application d'un programme national de développement. Il avait été décidé que ce programme comprendrait des mesures destinées à multiplier nos ressources, à améliorer la technique de la prise et de l'apprêtement du poisson, et à faciliter l'adoption de ces mesures; des mesures également visant à diversifier les produits et à améliorer leur qualité, à multiplier les débouchés et à tempérer l'incertitude relative au prix. Il s'agissait, en résumé, de mesures visant à améliorer la productivité et le rendement dans toutes les phases de l'industrie de la pêche.

Nous, représentants du gouvernement fédéral, de concert avec les ministres provinciaux chargés des pêches, avons eu deux ans pour formuler et appliquer en partie un programme visant à donner suite aux objectifs exposés lors de la conférence. Inutile de dire que le progrès et l'expansion de l'industrie de la pêche dépendent intégralement de la capacité de production au niveau primaire. Pour récolter les richesses de nos mers et de toutes nos étendues d'eau douce, il faut que nos